

## LETTRE OUVERTE A VALERIE CORRE ET JEAN-PIERRE SUEUR

**Madame la députée, monsieur le sénateur,**

**Nous pensons que le projet de loi de séparation bancaire présenté à l'Assemblée nationale ne fait pas ce qu'il prétend : il ne protégera pas plus qu'avant nos dépôts, et il laisse libre cours aux activités spéculatives des banques.**

**Certes, il oblige les banques à loger certaines activités spéculatives dans des filiales, mais seulement 0,75 % à 2 % du produit net bancaire est concerné par cette mesure. En outre, les maîtres d'œuvre de l'éventuel démantèlement d'une banque française seront le gouverneur de la Banque de France et le directeur général du Trésor : sans obligation de consulter le Parlement, à l'aveugle, et au détriment du contribuable. Au total, ce projet revient à inscrire dans la loi le parachute dont rêvent les banques «universelles» et leurs alliés, les fonds spéculatifs, pour pouvoir continuer leurs opérations spéculatives en toute quiétude.**

**Nous vous avons alertés le 26 janvier en débaptisant symboliquement la Place de la République à Orléans, qui est désormais selon nous "défigurée par la Finance". Ceci n'a suscité de votre part aucune réaction.**

**Nous attirons à nouveau votre attention sur ce projet de loi, en discussion à l'Assemblée - et bientôt au Sénat - et nous serons attentifs à vos positions sur le sujet, qui vous engagent pour l'avenir.**

**Ce rappel est illustré par le document joint, que nous diffusons largement.**

**Avec nos salutations citoyennes**

**Le Comité d'Audit Citoyen du Loiret**

**RÉFORME BANCAIRE :**  
**LE BRUIT DE LA RUE, D'ORLÉANS A PARIS,**  
**SERA-T-IL ENTENDU PAR NOS ÉLUS ?**

**RÉFORME BANCAIRE**

**Marianne rhabillée  
par les militants anti-austérité**



**BANQUE.** La statue de Marianne a été « réinaugurée » pour l'occasion, « défigurée par la finance », cette fois.

**Les accords d'une Marseillaise remixée à la trompette retentissent place de la République, à Orléans.**

Samedi, les militants du Collectif pour un audit citoyen de la dette (CAC), composé d'associations et soutenus par des partis politiques de gauche, manifestaient leur opposition au projet de loi Moscovici de réforme bancaire, jugé insuffisant. « Nous dénonçons la vacuité totale de cette loi qui ne régule rien », explique Rémi Daviau, animateur du CAC.

Le texte, qui sera examiné par le Parlement en fé-

vrier, devait limiter la prise de risques dans les banques, afin de protéger les dépôts des clients et éviter le recours à l'argent public en cas de naufrage d'un établissement. Finalement, il ne loge à part que les activités que la banque réalise pour son propre compte sur les marchés financiers, sans utilité pour l'économie et sans lien avec les clients.

« Nous avons invité Valérie Corre (députée PS du Loiret) et les banquiers, personne n'est venu », ont encore déploré – ironiques – les militants. ■

**Aurore Malval**

# Quand « le bruit de la rue » a compromis les plans des banques

JUSQUE-LÀ, les dirigeants des grandes banques françaises sont restés sereins. Convaincus que le débat sur la régulation du secteur serait contenu par l'exécutif. Sûrs du caractère imparable de leur argument phare, en ces temps de crise, disette et plans sociaux : ne rien tenter qui puisse tarir le crédit bancaire et entraver la reprise de l'économie française.

Mais, au cours du week-end des 2 et 3 février, découvrant les amendements déposés à la commission des finances par le groupe socialiste et ses alliés, un vent de panique souffle sur les états-majors des institutions. En cas d'avis favorable du gouvernement, la filiale cantonnant leurs opérations spéculatives (réalisées pour leur propre compte, sans lien avec les clients) verra son périmètre élargi. Le politique aura la main pour en augmenter la taille. Et, pour comble, leurs activités dans les paradis fiscaux, couvertes par le secret des affaires,

seront soumises à la transparence, avec obligation de révéler chiffre d'affaires et effectifs afférents... Une première mondiale.

Les banques sous contrôle du politique ? Inconcevable ! Sans attendre, le président de la Fédération bancaire française, Jean-Paul Chifflet, et tout ce que Paris compte de banquiers influents – Jean-Laurent Bonnafé, patron de BNP Paribas, Frédéric Oudéa, PDG de la Société générale... – en appellent à Matignon et à l'Élysée, lundi 4 février, pour tenter de faire barrage aux dits amendements, lors du vote en commission des finances, prévu le mercredi suivant.

Une réunion au sommet est organisée avec le ministre de l'économie et des finances, Pierre Moscovici, qui bataille ferme. Et réaffirme le besoin de régulation et le soutien du gouvernement aux députés de la majorité pour muscler le texte. « Les lignes téléphoniques ont crépité dans tous les cabi-

nets, jusqu'au sommet de l'État, lundi, mardi, mercredi, confie-t-on au sein de l'exécutif. Les banquiers étaient en haut du rideau. Ils ne comprenaient pas qu'on ne "tienne" pas "nos" députés. Jusqu'alors, Bercy avait fait tampon. Ils n'avaient pas ressenti la pression parlementaire... »

## Karine Berger, « tenace »

« Les banquiers sont à ce point enfermés dans leur technocratie qu'ils n'entendent pas le bruit de la rue, analyse un conseiller gouvernemental. Comme les grandes entreprises, les grandes banques ont l'impression que l'État, ce sont elles ! Ce n'est pas tant qu'elles ont des choses à cacher que l'incompréhension de devoir rendre des comptes... » Les lois antiblanchiment des années 1990, passées dans les mœurs bancaires, avaient elles aussi été combattues. Le lobby refusait (dixit) « de devenir auxiliaire de police ou de justice... ».

Finalement, mardi, à la veille du vote en commission, un « feu orange » parvient du sommet de l'État au groupe socialiste : les députés sont priés de ne pas durcir le texte au-delà du « raisonnable ». « Le rebouclage est venu de l'Élysée », rapporte un député.

L'amendement Berger (Karine Berger, rapporteure du projet de loi), qui conférerait à Bercy, une fois la loi votée, le soin de fixer un seuil au-delà duquel la « tenue de marché » (ces activités garantissant la revente des produits financiers, mais pouvant abriter de la spéculation) serait elle aussi cantonnée, est adouci : cette responsabilité devient une « possibilité » dans la main du ministre... Une concession aux banques qui redoutaient un débat débridé dans l'hémicycle sur le bon niveau de ce seuil. Mais un petit renoncement en vérité pour les députés de gauche.

Car, soutenus par une Karine Berger « tenace », selon ses pairs,

ceux-ci vont obtenir le feu vert de Bercy sur l'amendement « paradis fiscaux » des écologistes. Sans modification... Un amendement loin d'être symbolique, pour des banques qui auront tenté, en vain, d'exclure les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (Jersey, la Suisse, etc.) de son champ d'application, au nom des conventions fiscales existantes.

À la veille du débat en séance, Karine Berger se dit « très satisfaite d'un excellent outil de régulation ». Ravi de l'adoption de l'amendement écologiste sur les paradis fiscaux, Eric Alauzet (EELV) parle d'un « travail fructueux avec Pierre Moscovici », d'une « majorité plurielle qui a fonctionné ». Seul Nicolas Sansu, pour le Front de gauche, sort déçu : alors que lui reconnaît de vraies avancées, la direction de son parti lui fait savoir qu'elle ne soutient pas le texte... ■

ANNE MICHEL

Source : Le Monde, 12 février 2013

**DEPUTES ET SENATEURS DE LA MAJORITE, ENCORE UN EFFORT  
POUR ETRE REPUBLICAINS !**

